

Image not found or type unknown



divorcé : doit on payer frais d'études en plus de pension alimen

Par **mimi915**, le **13/10/2009** à **15:07**

Bonjour, merci d'avance, je paie une pension alimentaire à mon ex-femme pour mon enfant âgé de 23 ans vivant chez sa mère, celui ci fait des études supérieures avec frais de scolarité élevés à plus de 7000 euros, mon ex me réclame d'en payer la moitié, est ce obligatoire? et si oui puis je le déduire de ma déclaration sur le revenu? merci de m'aiguiller